



Analyse statistiques des données de production et la commercialisation du bois au Cameroun

Par
Achille Wankeu
Samuel NGUIFFO

Octobre 2019

SOMMAIRE

Liste des figures et tableaux.....	4
Résumé.....	5
1. Contexte.....	6
2. Justificatif de l'étude.....	6
3. Titres d'Attribution.....	6
4. Proportion des titres valides par type de forêt.....	8
5. Production de Grumes.....	9
6. Exportation de Grumes.....	9
7. Évolution comparée des exportations de produits en bois depuis 1999.....	10
8. La composition des récoltes.....	11
8.1 Fréquence des essences.....	11
8.2 Essences Exploitées.....	11
8.3 Exportation de grumes.....	12
8.4 produits transformés.....	14
9. Les destinations du bois Camerounais.....	14
9.1. Destinations de grumes.....	14
9.2. Destinations des produits transformés.....	16
10. Sociétés exportatrices de bois camerounais.....	18
11. Impact de l'exportation de grumes sur l'emploi.....	20
12. Incidence financière de l'exportation de grumes.....	21
13. Quelques simulations.....	<u>21</u>

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1: Évolution des titres valides (2012-2018)	
Figure 2: Superficies des titres valides (2012-2018)	
Figure 3: Répartition des titres valide par type de forêt (2018)	
Figure 4: Évolution de la production formelle de grumes (1961-2018)	
Figure 5: Évolution de l'exportation de grumes (1997-2018)	
Figure 6: Évolution comparée des exportations de produits en bois	
Figure 7: Fréquence des essences au Cameroun , d'après les inventaires nationaux 1982-1991	
Figure 8: Composition des récoltes entre 1990et 2010	
Figure 9: composition des récoltes entre 2008 et 2017 (source : COMCAM 2008-2017)	
Figure 10: Répartition des exportations de grumes entre 2008 et 2017	
Figure 11: Répartition des exportations par essence en produits transformés (2008-2017)	
Figure 12: Répartition par pays des exportations de grumes camerounaises entre 2009 et 2018	
Figure 13: Principales destinations de bois transformés entre 2013 et 2018	
Figure 14: Principales sociétés exportatrices de grumes camerounaise (2015-2017)	
Figure 15: Principales sociétés exportatrices de débités (2015-2017)	
Figure 16: Volume de grumes exportées par socité (2016)	
Figure 17: Contribution du secteur forestier sur l'emploi	
Figure 18: Contribution du secteur forestier si première transformation	
Figure 19: Répartition du chiffre d'affaire du secteur forestier camerounais	
Figure 20: Volume de sciage exporté par essence	
Figure 21: Volume des Essences exportées sous forme de contre plaqué	
Figure 22: Volume de contreplaqué par pays de destination	
Figure 23: Sociétés exportatrices de placage 2016	
Figure 24: Volume d'essences exportées sous forme de placage	
Figure 25: Destinations du placage camerounais 2016	

La reproduction de matériel figurant dans ce rapport nécessite l'autorisation écrite de l'éditeur.

La désignation des entités géographiques dans cette publication, ainsi que la présentation de ce matériel, ne laissent en aucun cas supposer de l'expression de l'opinion du CED ou de ses organisations de soutien, que ce soit au sujet du statut juridique d'un pays, d'un territoire, ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières.

Les opinions des auteurs exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du CED ou de l'EIA.

RÉSUMÉ

Ce recueil de statistiques a été conçu dans l'objectif de mettre à la disposition des intervenants, acteurs et décideurs du secteur forestier camerounais des informations afin de permettre une meilleure compréhension de la production et du commerce du bois au Cameroun et, ainsi, de mieux apprécier l'importance de la dynamique du commerce international du bois et ses implications à court, moyen et long terme.

L'étude a été menée à travers un regroupement et une compilation de données sur la période allant de 1960 jusqu'à 2018. Une revue de la littérature sur les questions relatives au secteur forestier camerounais, et plus particulièrement sur la production et la commercialisation du bois a été entreprise d'une part. D'autre part, une recherche internet a été réalisée en se concentrant sur les sites internet de l'APV FLEGT, du MINFOF et du CED. De même, les documents COMCAM ont également été consultés.

Des missions de terrains ont également été menées dans le but d'obtenir des informations clés pour l'élaboration d'une base de données nationale présentant de manière synthétique les statistiques de production et de commercialisation du bois au Cameroun.

Les données ont été saisies sur le tableur Excel et les simulations ont été générées à l'aide du logiciel STAT PLUS.

Les résultats indiquent globalement que:

- Le nombre total de titres valides a beaucoup varié au cours des dernières années, passant d'un total de 226 titres au début de 2012 à 386 titres à la fin de 2015 et à 352 titres en 2018. Ces titres sont constitués par 83% des conventions d'exploitation, 11% de forêts communales, 3% de vente de coupe et 3% de forêts communautaires.
- La commercialisation de grumes est en nette croissance, de moins de 200.000 m3 dans les années 2005, elle a atteint un pic de 964 209 m3 en 2017 pour légèrement chuté à 828.000 m3 en 2018. Entre 2005 et 2017 les volumes de grumes exportées ont été multipliés par 6,5 ;
- Le contraste reste fort entre la composition des forêts et la composition des récoltes. Le prélèvement est resté concentré sur quelques essences principales. Entre 1999 et 2010, 6 essences constituaient près de 70% des récoltes, il s'agit de : l'ayous, le Sapelli, l'Azobé, le fraké et l'Iroko. Entre 2010 et 2018, les mêmes 70% étaient constitués de l'Ayous, du sapelli, de l'Iroko, du Tali, et de l'Azobé.
- L'augmentation des exportations de grumes répond en grande partie à la demande de pays non européens. En effet, alors qu'environ 60% des grumes étaient dirigées vers les pays membres de l'Union Européenne dans les années 2000, il est passé à 9% en 2010 et 3% en 2016. Entre 2009 et 2017 la Chine à elle seule représentait plus de 60% des exportations de grume et le Vietnam environ 23%.
- L'union européenne reste la principale destination des exportations de bois transformé (sciage, placage, contre plaqués, parquets). Même si la Chine occupe une place de choix (12,8% des exportations), la Belgique, l'Italie et la France représentent plus de 50%.
- Entre 2016 et 2018, environ 82 sociétés ont été impliquées dans le commerce de grumes. Les sociétés détenant les grandes parts du marché (environ 10%) sont par ordre d'importance : CCT, les exportations de grumes sont principalement assurées par CCT, SIM, SFID, FEEMAN, ALPICAM et PALLISCO. Les permis d'exportation de bois (grumes) ne sont pas conditionnés par l'obtention d'un titre d'exploitation, plusieurs exportateurs parmi lesquels CCT et FEEMAN exportent le bois sans être détenteur de titre
- le marché des débités est dominé par la société SIM et celui des contre plaqués est monopolisé par la société ALPICAM qui détient à elle seule 90% du marché.

1. CONTEXTE

Le Cameroun, pays forestier par excellence dispose de 22 000 000 d'hectares de forêt, dont 17,5 millions d'ha de forêt exploitable qui constitue le deuxième grand massif forestier en Afrique Centrale après celui de la RDC. Le pays est au cinquième rang des pays africains en terme de richesses biologiques, après la République Démocratique du Congo, Madagascar, la Tanzanie et l'Afrique du Sud (Mc Neely, 1988 ; Tieguhong et Betti, 2008). Avec une contribution de 6% au produit intérieur brut (PIB), le secteur forestier est le troisième secteur le plus important après les hydrocarbures et l'agriculture. Dans l'optique de maintenir les fonctions économiques, sociales et écologiques des forêts le Gouvernement du Cameroun a, au lendemain du Sommet de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, fait de la gestion participative et durable l'un des objectifs fondamentaux de sa politique. En effet, le Cameroun a consenti de nombreux efforts visant à améliorer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale, tout en garantissant que la gestion des forêts soit respectueuse de l'environnement et des droits des communautés forestières. Sur le plan pratique, ces efforts se sont traduits par l'élaboration d'un important arsenal juridique. Au plan international, La volonté du Cameroun de promouvoir la lutte contre le changement climatique et la bonne gouvernance dans le secteur forestier s'est traduite par son engagement dans le mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+). Il en va également du processus FLEGT avec notamment la signature en 2010 de l'Accord de partenariat volontaire pour l'application des réglementations forestières, les bois et produits dérivés en provenance du Cameroun et à destination de l'UE sont légalement produits ou acquis, fonde la légalité des bois sur le respect, par les opérateurs du secteur, de l'ensemble des exigences des textes applicables au secteur forestier gouvernance et les échanges commerciaux de bois et produits dérivés (APV FLEGT) avec l'Union Européenne. Cet accord, qui vise à assurer que tous les bois et produits dérivés en provenance du Cameroun et à destination de l'UE sont légalement produits ou acquis, fonde la légalité des bois sur le respect, par les opérateurs du secteur, de l'ensemble des exigences des textes applicables au secteur forestier

2. JUSTIFICATIF DE L'ÉTUDE

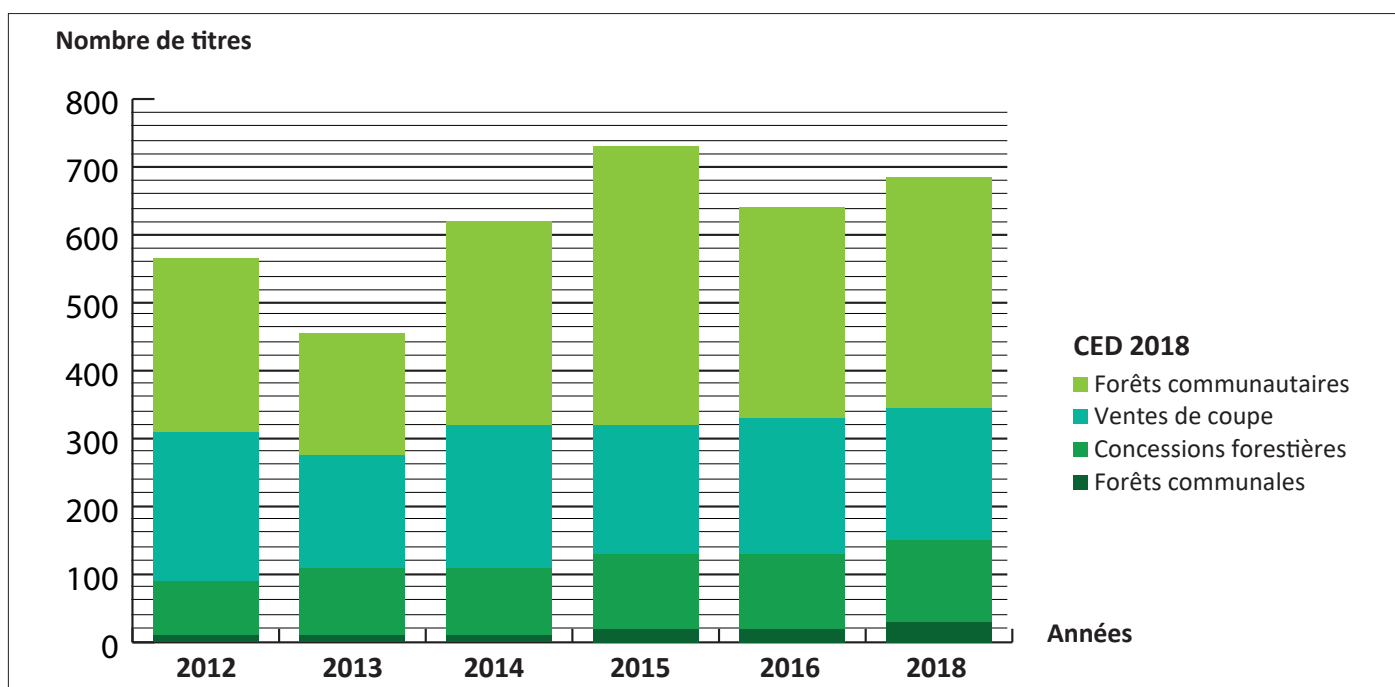
Une meilleure connaissance des flux de commercialisation du bois au Cameroun permettrait de mieux apprécier l'importance et la dynamique du commerce, et de proposer des mécanismes pour promouvoir la transparence dans le secteur forestier ainsi qu'une gestion durable.

L'approvisionnement légal et durable des produits ligneux est organisé par une série de mesures à savoir : le Décret n° 95-53-PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts ; l'Arrêté n° 0222/A/MINEF/ 25 mai 2002 portant procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent ; l'Arrêté N° 0872/MINEF du 23 octobre 2001 portant classification des essences forestières et la Décision n° 0108/D/MINEF/CAB du 9 février 1998 portant application des normes d'intervention en milieu forestier en République du Cameroun, dont les faiblesses peuvent être mieux identifiées et corrigées avec une connaissance approfondie du secteur forestier.

Une meilleure connaissance de la production et de l'exportation du bois au Cameroun est notamment pertinente dans le cadre du renforcement actuel du processus national de contrôle de l'exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun.

3. TITRES D'ATTRIBUTION

Le nombre total de titres valides a beaucoup varié au cours des dernières années, passant d'un total de 226 titres au début de 2012 à 352 titres en 2018 (Figure 1).

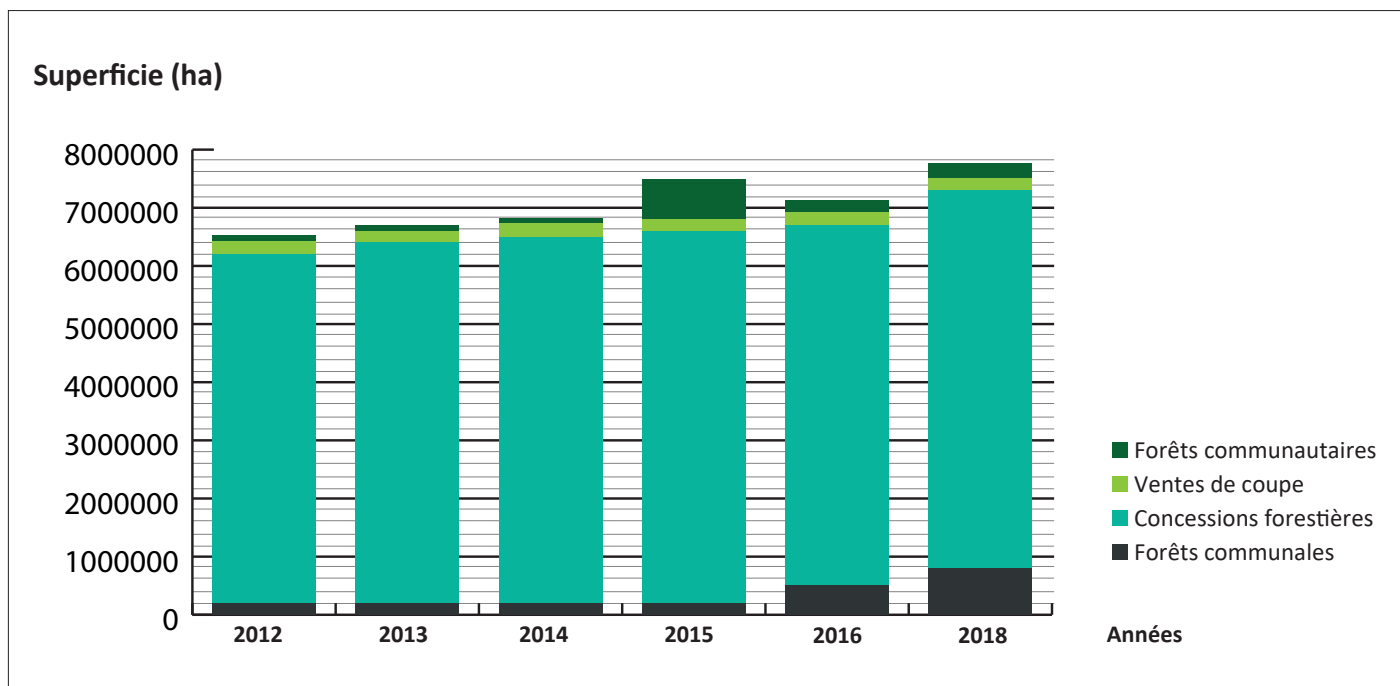


SOURCE : MINFOF/LISTES DES TITRES VALIDES
FIGURE 1: EVOLUTION DES TITRES VALIDES (2012-2018)

La majorité des forêts camerounaises dont les titres d'exploitation sont valides fait l'objet de concessions forestières. Il est à noter que la superficie de ces dernières n'a pas trop varié sur la période 2012-2018 (Figure 2). En revanche, bien que minoritaires, les superficies des forêts communales valides ont enregistré une croissance régulière, alors que les superficies des forêts communautaires valides varient beaucoup selon les années.

Le cas des VC est particulier. La VC étant le seul titre qui ne nécessite pas de plan d'aménagement, les superficies valides sont en fait aussi les superficies exploitées (ou opérationnelles). En revanche, les forêts exploitées en vertu des autres titres de la Figure 2 doivent obligatoirement faire l'objet d'un plan d'aménagement. Ainsi, seulement une partie de la superficie valide (généralement autour d'1/30ème) sera mise en exploitation chaque année.

Les superficies concernées par l'exploitation annuelle se trouvent dans les listes des titres « opérationnels », c'est à dire des titres qui ont obtenu leur permis ou certificat annuel de coupe.



SOURCE : MINFOF 2018
FIGURE 2: SUPERFICIES DES TITRES VALIDES (2012-2018)

À la date du 28 mars 2018, 90 concessions étaient officiellement attribuées à des sociétés forestières.

4. PROPORTION DES TITRES VALIDES PAR TYPE DE FORÊT

À la date du 28 mars 2018 la superficie des titres valides est de 7,4 millions d’hectare et répartie de manière disproportionnée (Cf. figure3) soit 805055 ha pour les forêts communales, 206538 ha pour les forêts communautaires, 192749 ha pour les ventes de coupe et 6,2 millions d’ha pour les conventions d’exploitations

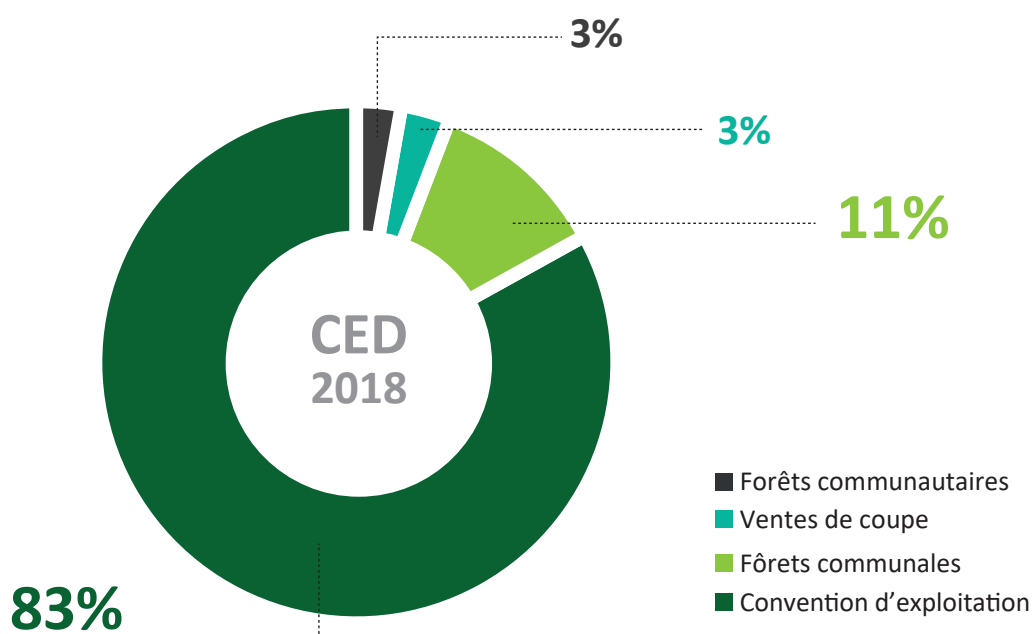


FIGURE 3: RÉPARTITION DES TITRES VALIDE PAR TYPE DE FORÊT (2018)

5. PRODUCTION DE GRUMES

La production formelle de bois d'œuvre a eu une croissance soutenue des années 1960 jusqu'à la deuxième moitié des années 1990, où elle dépasse 3,5 millions de mètres cubes (Figure 1). Elle a ensuite chuté à de 2 millions de mètres cubes environ, avec l'entrée en vigueur de la loi de 1994 et du décret d'application de 1995. Ces textes prévoyaient, entre autres, le passage des licences d'exploitation (les dernières licences ont expiré en 2000) aux concessions forestières regroupant une ou plusieurs Unités Forestières d'Aménagement (UFA), gérées selon un plan d'aménagement (PA) forestier. Le PA est généralement basé sur une rotation d'environ 30 ans avec des assiettes annuelles de coupe (AAC) à l'intérieur desquelles le concessionnaire peut conduire les activités d'exploitation (sur environ 1/30 de la superficie totale si la rotation est de 30 ans). Entre 2006 et 2017, la production moyenne a été d'environ 2,3 millions de mètres cubes. En 2018 le Cameroun a enregistré une production record sur les 20 dernières années, elle a été estimée à 3.6 millions de mètres cubes.

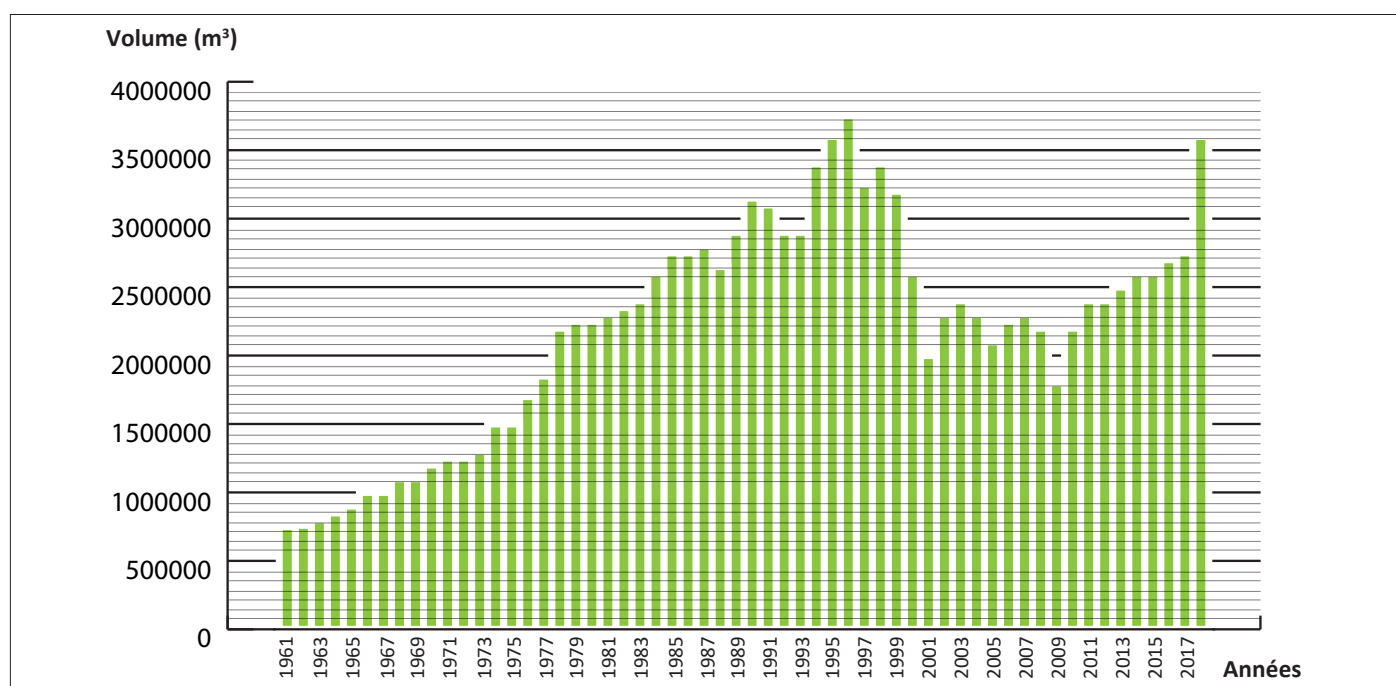


FIGURE 4: EVOLUTION DE LA PRODUCTION FORMELLE DE GRUMES (1961-2018)

6. EXPORTATION DE GRUMES

Les volumes annuels de grumes exportées ont brutalement chuté après l'entrée en vigueur de l'interdiction partielle des exportations de grumes en 1999, comme prévu par la loi de 1994 qui donnait cinq ans aux sociétés pour intégrer les nouvelles orientations de la politique forestière dans leurs modèles de gestion. On observe une tendance à l'augmentation depuis la première moitié des années 2000 (Fig5). Et un marché asiatique en croissance exponentielle sur la période considérée, avec une préférence historique pour les grumes plutôt que pour les débités.

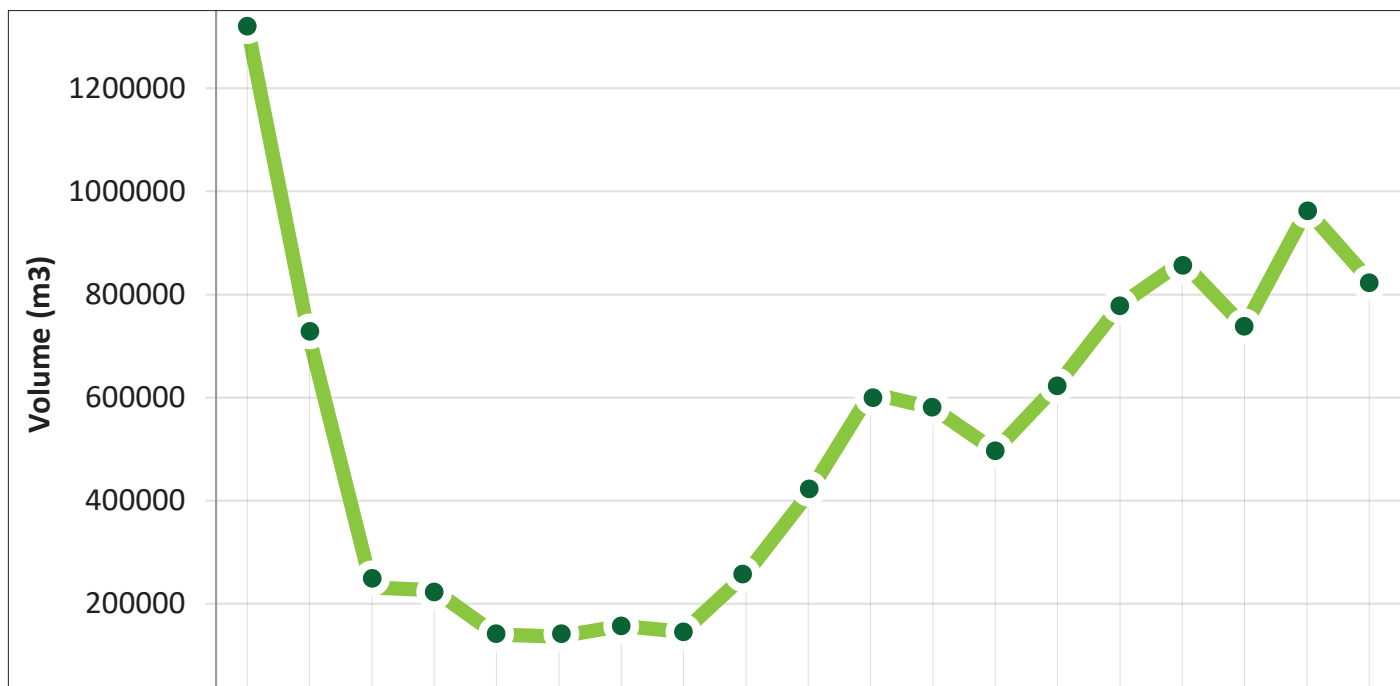


FIGURE 5: ÉVOLUTION DE L'EXPORTATION DE GRUMES (1997-2018)

7. ÉVOLUTION COMPARÉE DES EXPORTATIONS DE PRODUITS EN BOIS DEPUIS 1999

Les exportations de grumes sont passées de 715.000 m³ en 1999/00 à 148.000 m³ en 2005. Rappelons que ces exportations ont culminé à près de 2,9 millions m³ de grumes en 1996/97. Parallèlement, et sur le même intervalle de temps, les exportations de débités ont augmenté, passant de 566.000 m³ en 1999/00 à 658.000 m³. Les exportations de placage sont passées de 54.000 m³ à près de 65.000 m³

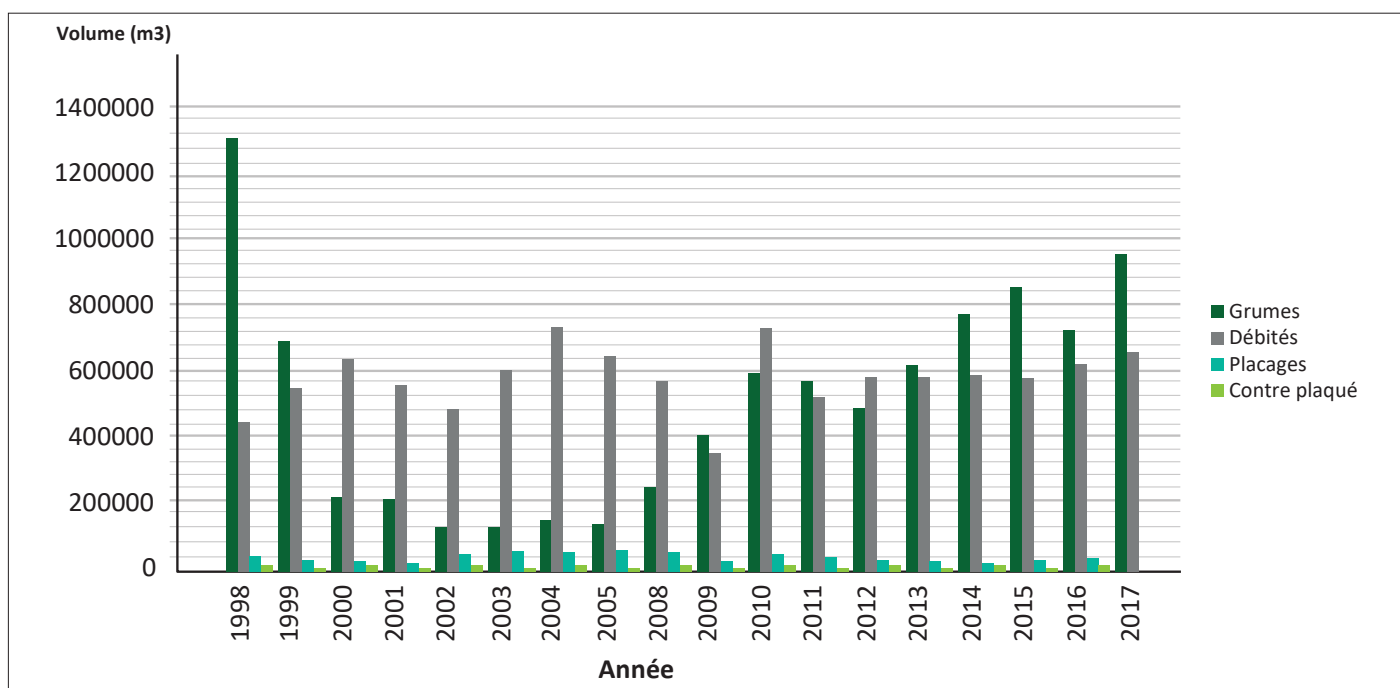


FIGURE 6: ÉVOLUTION COMPARÉE DES EXPORTATIONS DE PRODUITS EN BOIS

8. LA COMPOSITION DES RÉCOLTES

8.1 Fréquence des essences

Le contraste reste fort entre la composition des forêts, tel qu'elle ressort des inventaires nationaux de reconnaissance, et la composition des récoltes. Si l'Ayous, seconde essence la plus abondante et l'une des premières essences exploitées, est dans une position logique, les Essences tel que l'iroko, l'Azobé ou le sapelli sont disproportionnellement exploitées.

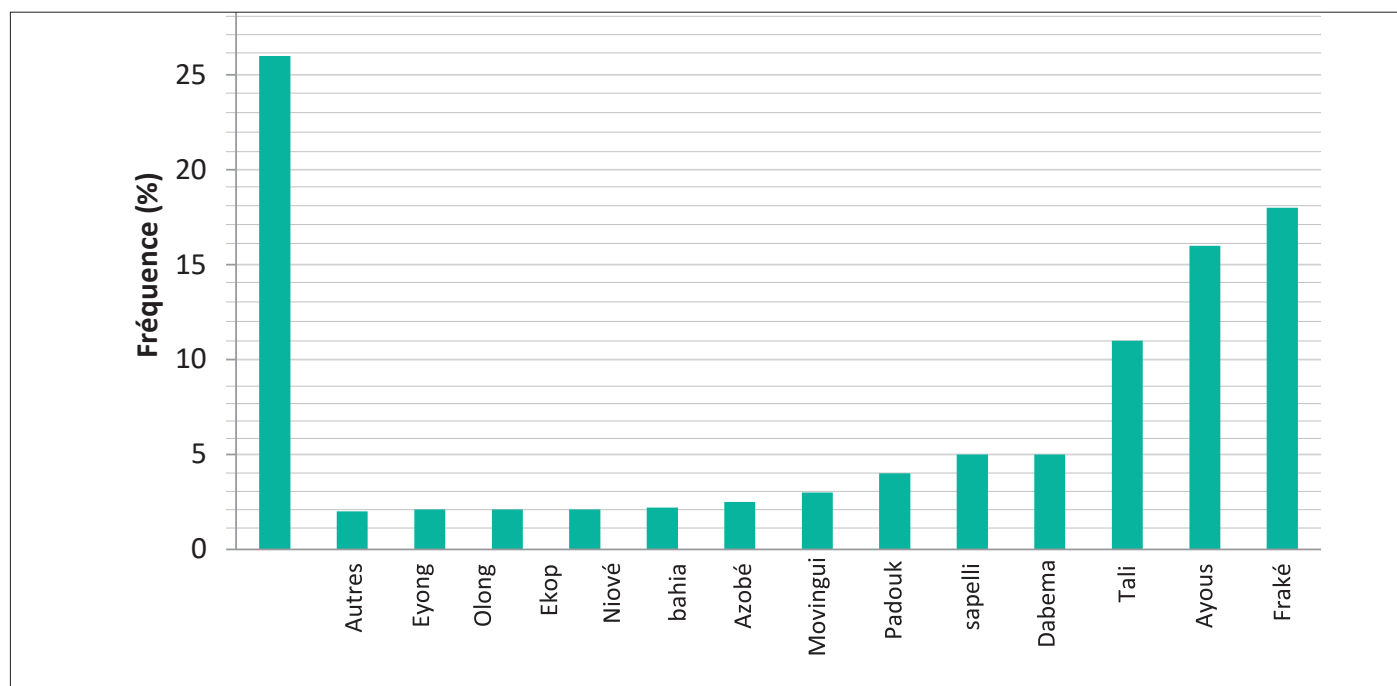


FIGURE 7: FRÉQUENCE DES ESSENCES AU CAMEROUN , D'APRÈS LES INVENTAIRES NATIONAUX 1982-1991

8.2 Essences Exploitées:

Entre 1990 et 2010, le prélèvement est resté concentré sur quelques essences principales. La part de l'Ayous et du sapelli est passée de 50% en 1998 à 55% en 2004, et celle des 6 premières essences exploitées passe de 70% à 75% sur la même période.

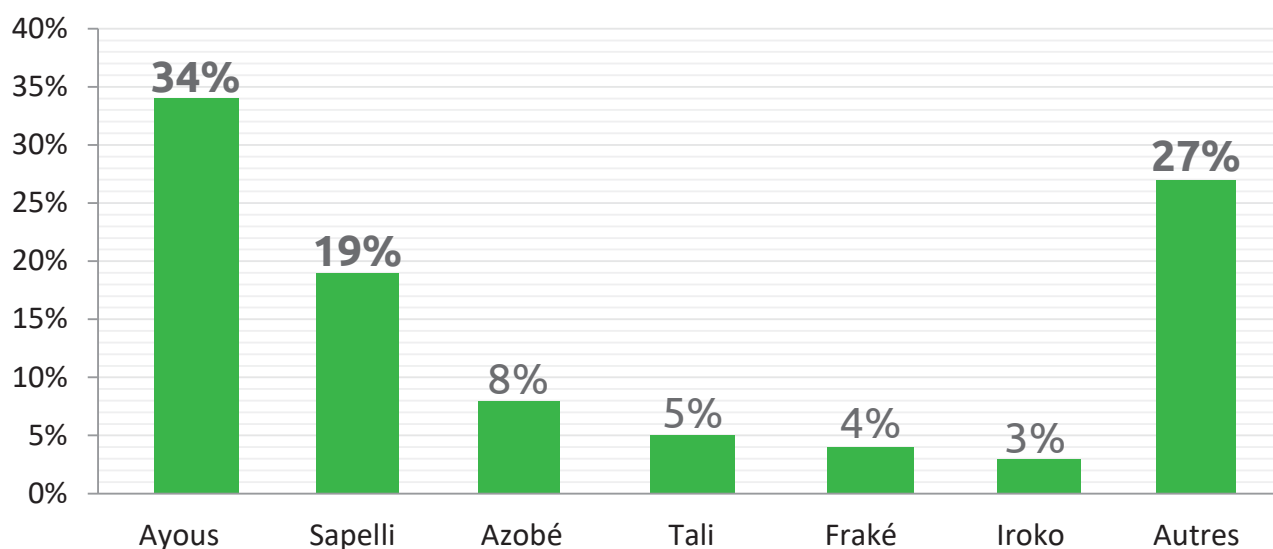


FIGURE 8: COMPOSITION DES RÉCOLTES ENTRE 1990 ET 2010

Les essences « historiques » sont restées pratiquement les mêmes, et un nombre réduit d'entre elles (5-6 selon les années) représente environ 70 % des exportations totales de grumes (Figure 9).

Cependant, même si le volume de grumes exportées augmente et si les essences prioritaires restent quasiment les mêmes, représentant environ 70 % des exportations totales, de moins en moins d'essences ont contribué aux 30 % restants des exportations totales en grumes sur la période 2010-2017. Ces essences minoritaires sont passées de 52 en 2010 à 27 en 2017.

L'exploitation forestière est principalement orientée par la demande du marché extérieur qui exacerbe l'écroulement de la forêt et la perte de la biodiversité.

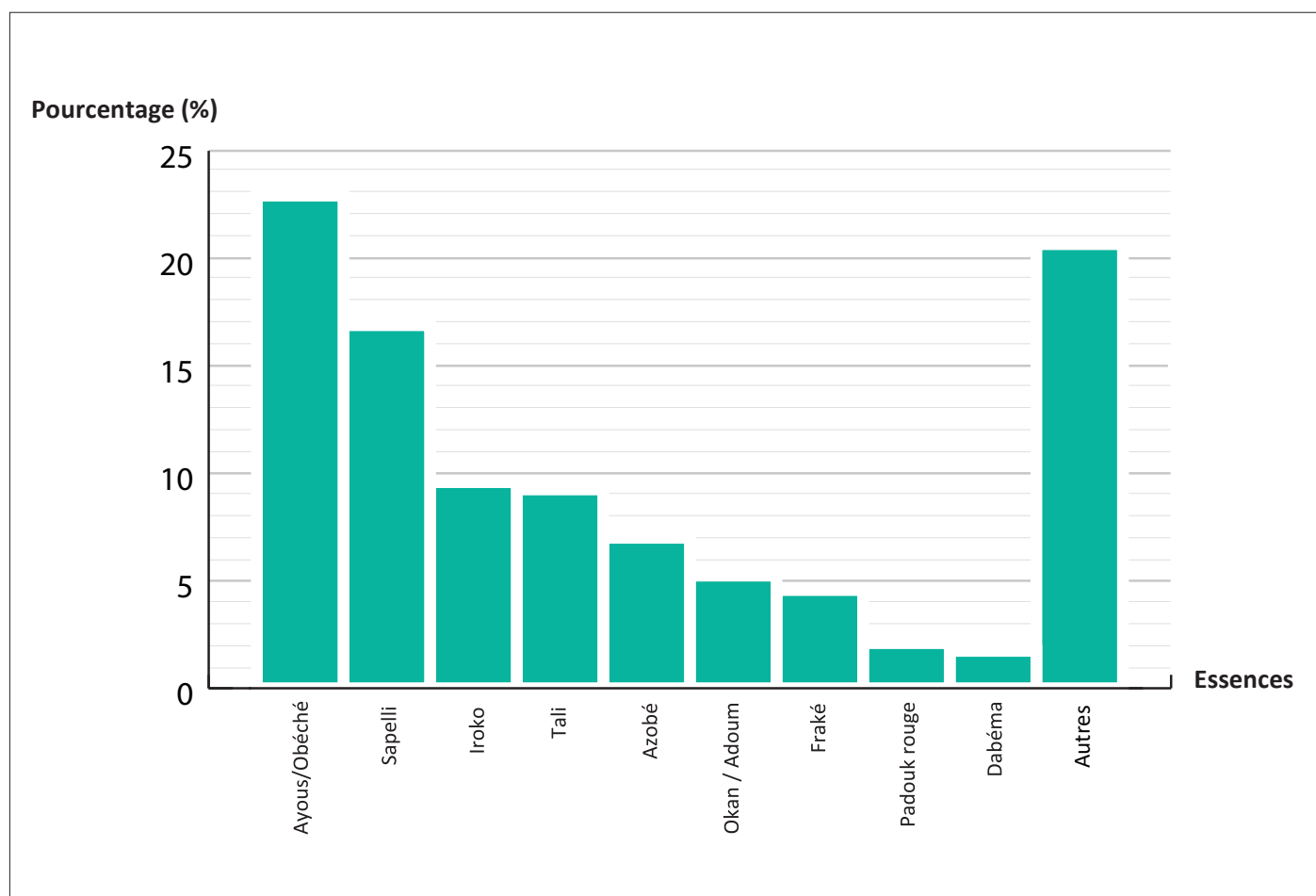


FIGURE 9: COMPOSITION DES RÉCOLTES ENTRE 2008 ET 2017 (SOURCE : COMCAM 2008-2017)

8.3 Exportation de grumes

Le commerce de grumes est resté concentré sur un nombre réduit d'essences. Entre 2008 et 2017 (figure 8), 7 essences ont constitué 80 % des exportations. Le Tali, l'Ayous et l'Okan représentent à eux seuls 59% des exportations de grumes.

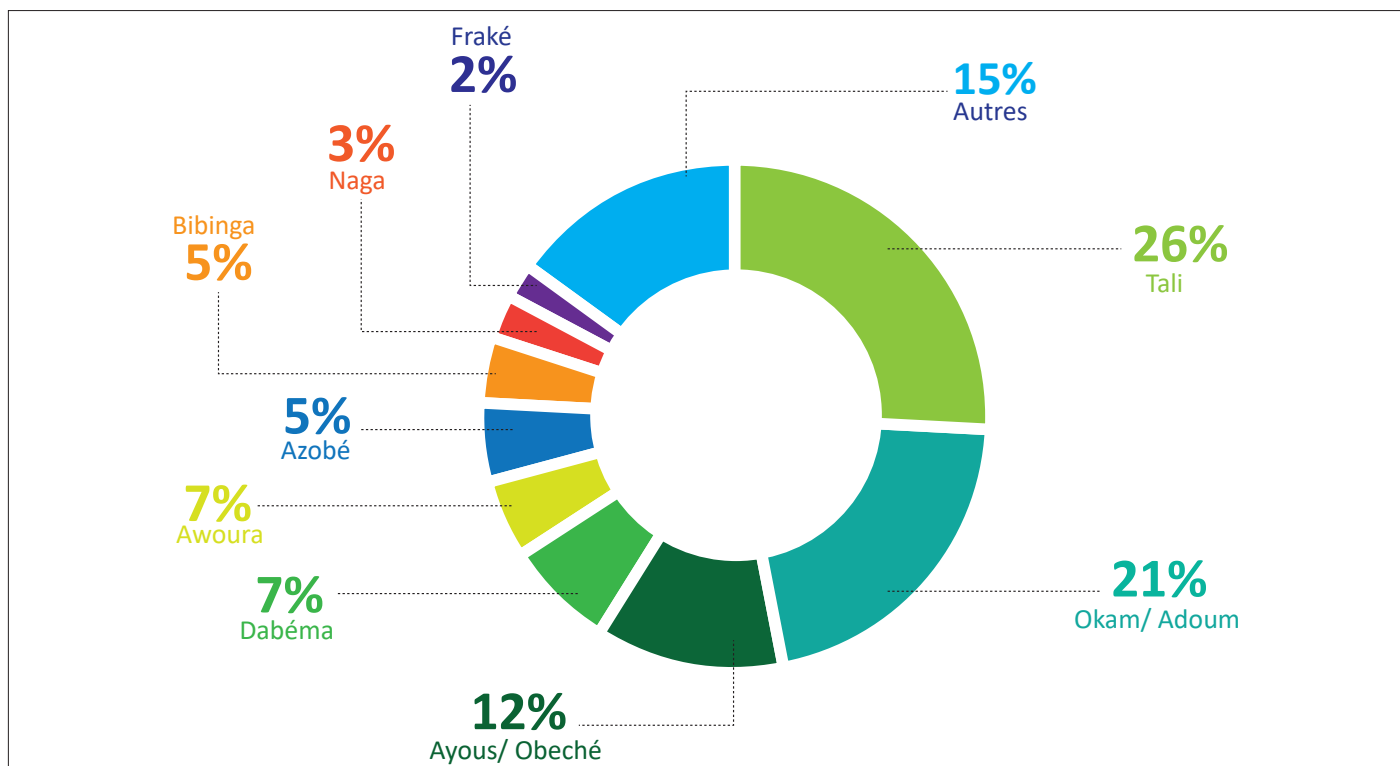


FIGURE 10: RÉPARTITION DES EXPORTATIONS DE GRUMES ENTRE 2008 ET 2017

au cours des dernières années, parmi les essences les plus exploitées, seul l'ayous (*Triplochiton scleroxylon*), a connu une régression. Les volumes d'exportations de l'ayous sont passés de 85.655 m3 en 2008 à 40.923 m3 en 2017, les autres essences par contre ont connues une croissance exponentielle, le tali par exemple est passé de 73.127 m3 en 2008 à 232.674 m3 en 2017 (Conf tableau 1)

TABLEAU 1: VOLUMES PAR ESSENCE ET PAR ANNÉE DES EXPORTATIONS DE GRUMES

Essence forestière	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	total
Tali	73 127	92 844	124 832	141 963	129 888	163 833	201 283	270131	213290	232674	1643865
Okan / Adoum	48 427	97 249	96 863	123 946	127 339	155 812	142 097	174228	155214	199319	1320494
Ayous/Obéché	85 655	70 673	147 510	94 967	74 716	68 199	76 201	61919	46057	40923	766820
Dabéma	6 448	53 005	46 013	19 578	33 653	51 724	58 834	49541	18758	87613	425167
Awoura	0	4 994	1 529	5 802	1 922	8 304	79 413	74377	86703	92096	355140
Azobé	773	8 138	12 254	34 291	24 018	42 292	40 319	71792	62691	51893	348461
Bilinga	2 807	13 893	18 000	21 239	27 033	30 842	28 366	32236	34752	25809	234977

Ces chiffres montrent que la politique de diversification des essences les plus exploitées et de « promotion » des essences secondaires demandera un effort supplémentaire du gouvernement dans les années à venir.

8.4 produits transformés

L'Ayous reste la principale essence transformée au Cameroun. Il est d'autant plus sollicité qu'il est utilisé pour le déroulage et le tranchage.

Sur la période allant de 2008 à 2017, On constate que 8 essences exportées sous forme de débités représentent plus de 75% des exportations totales, il s'agit de : l'ayous(24%), du sapelli(22,5%), de l'iroko (13%) de l'Azobé(7.8%), du fraké (5.3%) et du tali (4.6%).

Sur la même période, Les exportations de contre plaqués ont été à plus de 45 % constituées d'Ayous.

Les exportations de placage restent également concentrées sur l'Ayous qui représente environ 65% des exportations. L'ayous, l'illomba et le sapelli ont constitués 84% des exportations de placage entre 2008 et 2017.

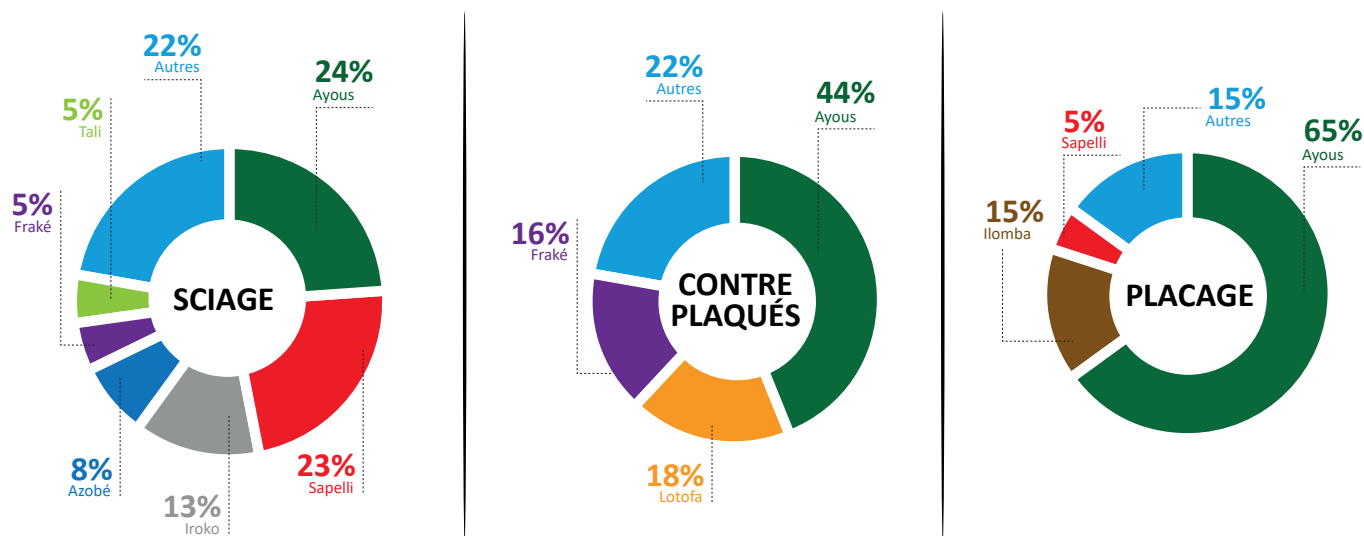


FIGURE11 : RÉPARTITION DES EXPORTATIONS PAR ESSENCE EN PRODUITS TRANSFORMÉS (2008-2017)
SOURCE : COMCAM /MINFOF

9. LES DESTINATIONS DU BOIS CAMEROUNAIS

9.1 Destinations de grumes

A la fin des années 2008/2009, les pays de l'UE ont baissé considérablement leur importation de grumes, alors qu'à la même période, les exportations à destination de la Chine s'élevaient à 15 092 m3 en 2008 (un niveau particulièrement bas comparé aux années précédentes) pour atteindre 266 568 m3 en 2009, soit 17 fois plus. (COMCAM, 2012). Par ailleurs, le gouvernement camerounais a assoupli les restrictions en matière d'exportation des grumes pour permettre aux entreprises de faire face à la crise. Ainsi, les quotas d'exportation de l'Ayous ont augmenté, alors que des autorisations spéciales d'exportation des grumes ont été accordées pour des essences traditionnelles comme le Sapelli ou le Padouk rouge (MINFOF, 2014a). Enfin, le Cameroun a certainement profité de l'interdiction d'exportation des grumes prise par le Gabon au début de l'année 2009 (Wasseige, 2011).

Le tableau 2 ci-après montre les exportations camerounaises de grumes par destination pour la période 2004 à 2012.

TABLEAU 2: PRINCIPALES DESTINATIONS DU BOIS CAMEROUNAIS

Pays/ année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Chine	35216	59670	220700	161978	15092	266568	381017	315127	309176	418238	503278	452601	397636	591743	382090	4510130
Vietnam	23357	3365	3838	4649	53052	85445	78775	115051	105168	147197	187518	243756	233926	276021	290578	1851696
Italie	57474	33891	42744	33879	18859	15814	12434	14766	13693	5715	6945	11284	6317	7790	10256	291861
Turquie	11006	6873	7693	20829	8477	11406	28605	35623	9713	15312	12315	14916	9030	5259	11478	208535
France	13018	7226	12621	11030	7249	10908	30380	13883	9905	5467	5504	7468	8189	4170	7468	154486
Inde	24	15 311	3 094	7 089	2 516	8 242	28 191	27 436	22 115	17944	21165	66690	20181	11626	59700	311324
Maroc	162	80	44	350	356	274	20 980	39 197	1 247	896	2530	1471	365	567	1471	69990
Allemagne	2 466	4 208	6 841	4 334	2 528	3 642	4 744	2 894	1 197	652		169			169	33844
Belgique	51	642	144	185	3 393	4 914	3 959	2 872	2 829	1374	2404	5273	6169	5188	5273	44670
Portugal	1 425	2 997	1 145	1 848	1 134	2 378	2 221	1 571	1 036	650	3002	2394	1769	863	2394	26827
Autres	19925	11737	17337	19829	145 344	3 409	16 694	11 580	20 793	10591	35905	57357	53410	60916	57332	542159
Total	164124	146000	316201	266000	258000	413000	608000	580000	496872	624036	780566	863379	736992	964143	828209	8045522

En Afrique, le Cameroun est dans le top 5 des principaux fournisseurs de bois sous forme de Grume à la Chine. Sur trois millions sept cent mille m3 de bois sous forme de grumes importées d'Afrique en 2016 – évaluées à plus de 1,5 milliard de dollars américains – 60% provenaient d'Afrique centrale, notamment du Bassin du Congo, la 2^{ème} plus grande forêt du monde. Selon l'étude de Forest Trends, entre 2001 et 2015, la part des exportations de bois sous forme de grumes du Cameroun et de la République du Congo a fortement augmenté. En 2015, ces deux pays détenaient 68% de toutes les exportations de bois sous forme de grume du Bassin du Congo vers la Chine, soit respectivement 38% et 30% chacun. Pourtant entre 1994 et 2000, le Gabon raflait 80% de ces exportations et le Cameroun 18%.

Parmi les pays ayant interdit de façon totale ou partielle l'exportation du bois sous forme de grumes, les huit pays Africains dénombrés représentaient 27% du volume total des importations de grumes en Chine de 2005 à 2016. Pour cette catégorie, en Afrique, le Cameroun est le deuxième fournisseur de bois sous forme de grume à la Chine de 2011 à 2017.

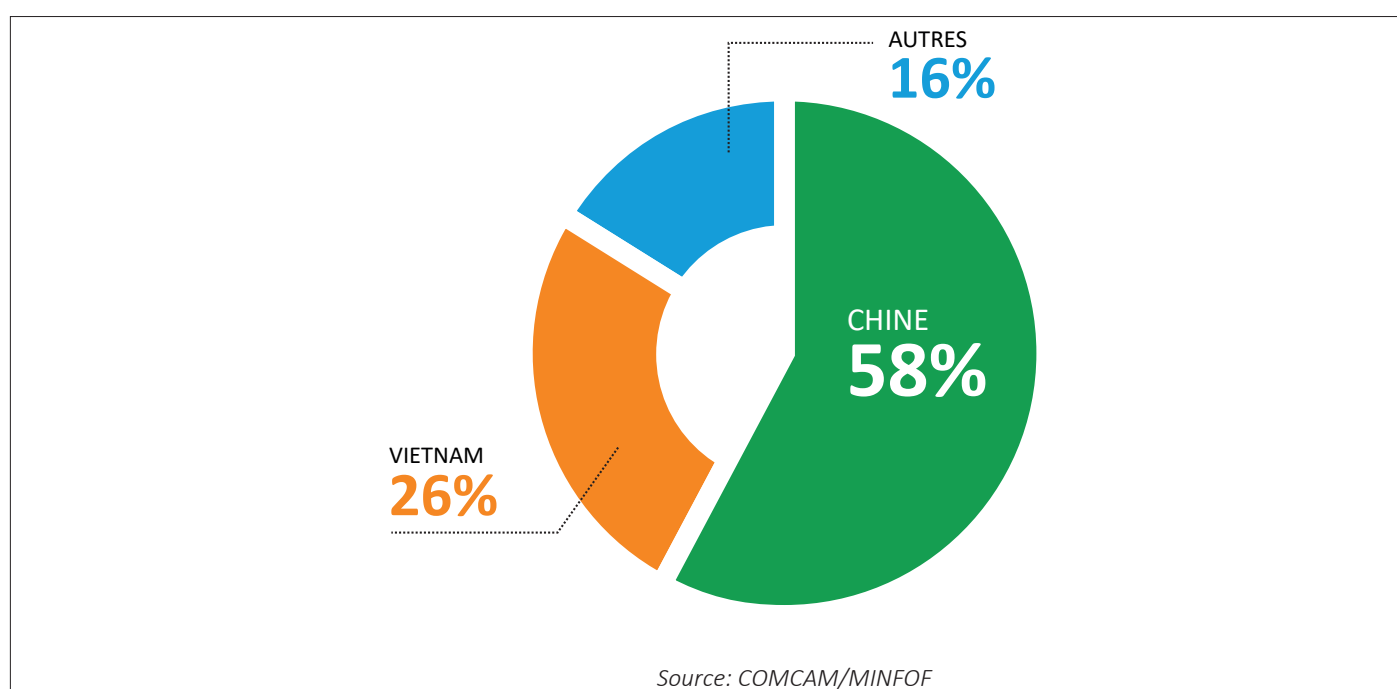


FIGURE 12: RÉPARTITION PAR PAYS DES EXPORTATIONS DE GRUMES CAMEROUNAISES ENTRE 2009 ET 2018

L'augmentation des exportations de grumes répond en grande partie à la demande de pays non européens, qui préfèrent importer des grumes afin de les transformer en produits finis sur leur propre territoire

9.2 Destinations des produits transformés

Le marché du sciage est très diversifié, alimentant en moyenne une soixantaine de pays. Au cours de cette période, plus de 73% du sciage camerounais ont été exportés vers sept pays de l'UE, les plus grands acheteurs étant par ordre d'importance (en volume importé) l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, la France et la Belgique (Tableau 9). Par ailleurs, le marché chinois ne se limite plus uniquement aux grumes : de 2004 à 2012, la Chine était le 6^{ème} pays destinataire des exportations des sciages camerounais, avec des volumes évoluant en dents de scie entre 2004 et 2007, puis une croissance continue aboutissant à 67 607 m3 en 2012. En 2012, la Chine se classait au 4^{ème} rang des pays importateurs de sciages camerounais, derrière la Belgique, le Royaume-Uni et l'Italie, et devant la France. Enfin, le marché américain pour les sciages produits au Cameroun positionne les Etats-Unis d'Amérique à la 8^{ème} place au niveau des importations de débités sur la période 2004-2012.

TABLEAU 3: PRINCIPAUX PAYS IMPORTATEURS DE DÉBITÉS

	2013			2014			2015			2016			2017			Total
	Sciage	Contre plaqué	Parquet	Sciage	Contre plaqué	Plaquage	Sciage	Contre plaqué	Plaquage	Sciage	Contre plaqué	Plaquage	Sciage	Contre plaqué	Plaquage	
Belgique	86605	512	269	106865	917	92	129344	607	225	140 032	309	119	114756	159	73	580884
Italie	115227	5567	20804	78518	4076	17645	85962	3071	23962	87069	2443	22505	66900	2014	23147	558910
Chine	86598	75	214	117396	52	1355	68699	29	3061	80289	58	10465	111630	131	20943	500995
France	51995	0	290	43703	119	299	54338	18	784	52 104	0	624	95720	214	903	301111
Vietnam	20784	12	0	19397	0	0	16585	25	51	34 751	34		65462	0	204	157305
Turquie	12779	2790	911	21245	2302	201	16051	1503	885	13869	1245	1046	13948	2144	1318	92237
Allemagne	4577	0	0	7254	0	0	8660	0	0	4 954	0	0	4130	0		29575
Portugal	5649	0	557	5365	0	543	7547		331	260	0	637	5440		571	26900
Inde	1713	20	0	2767	15	203	4852	0	43	507	0	171	1860	0	44	12195
Maroc	1536	43	100	1280	87	704	2769	0	728	790	26	1614	712	0	882	11271
Autres	202465	9623	9188	188918	5896	7101	189918	3759	6944	204823	1509	6797	185599	3171	6787	1032498
total	589928	18 642	32 333	592 708	13 464	28 143	584 725	9012	37014	619448	5624	43978	666157	7833	54872	3303881

L'union européenne reste la principale destination d'exportation de bois transformé, même si la chine et le Vietnam occupent une place de choix. La Belgique à elle seule représentait 18% des exportations, l'Italie 17% et la France 9% (Cf figure 14).

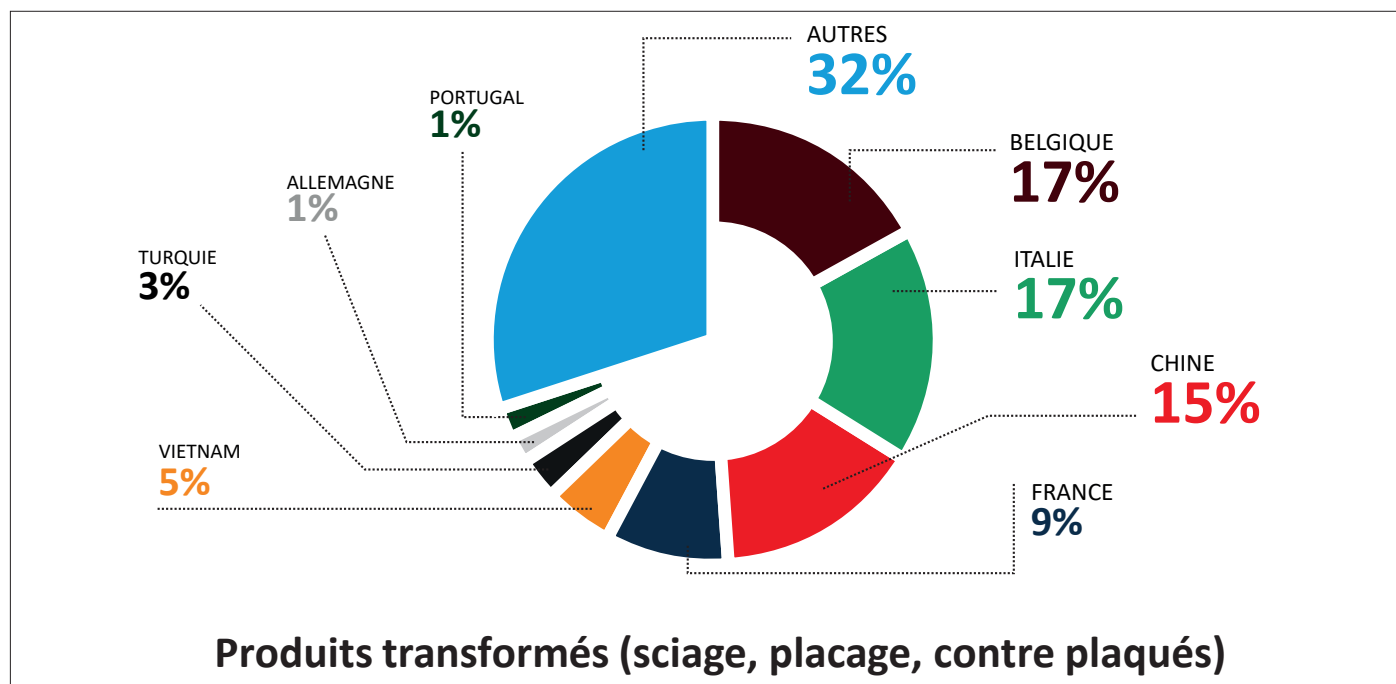


FIGURE 13: PRINCIPALES DESTINATIONS DE BOIS TRANSFORMÉS ENTRE 2013 ET 2018

10. SOCIÉTÉS EXPORTATRICES DE BOIS CAMEROUNAIS

Entre 2016 et 2018 environ 80 sociétés ont été impliquées dans le commerce de grumes avec des parts de marché assez disparates. Les principales société d'exportation de grumes durant cette période (cf. figure13) sont par ordre d'importance les suivantes : CCT, SIM, SFID, FEEMAM, ALPICAM et PALLISCO.

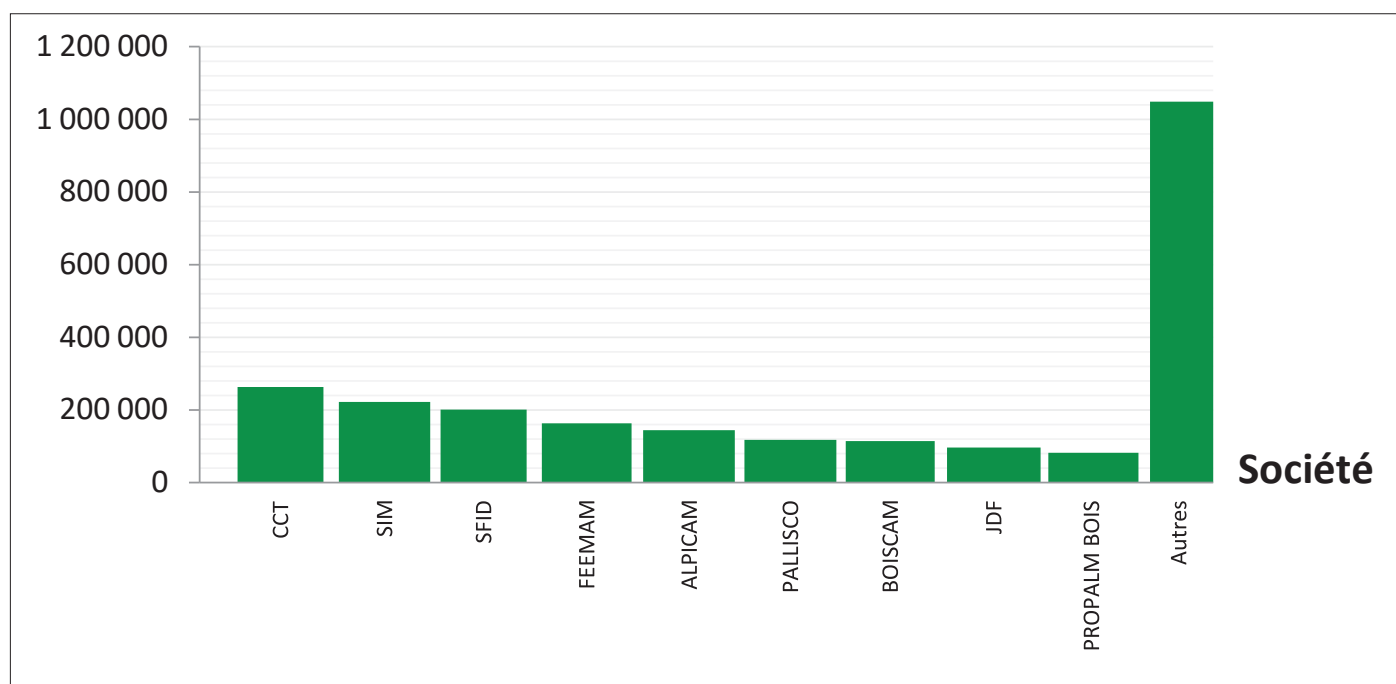


FIGURE 14: PRINCIPALES SOCIÉTÉS EXPORTATRICES DE GRUMES CAMEROUNAISE (2015-2017)

- le marché de débité est dominé par les sociétés SIM qui représente environ 13% du marché. Les sociétés SEFAC, SFID, CUF, STBK, GRUMCAM, SMK CIFM et FIPCAM sont également représentés avec environ 6% des parts

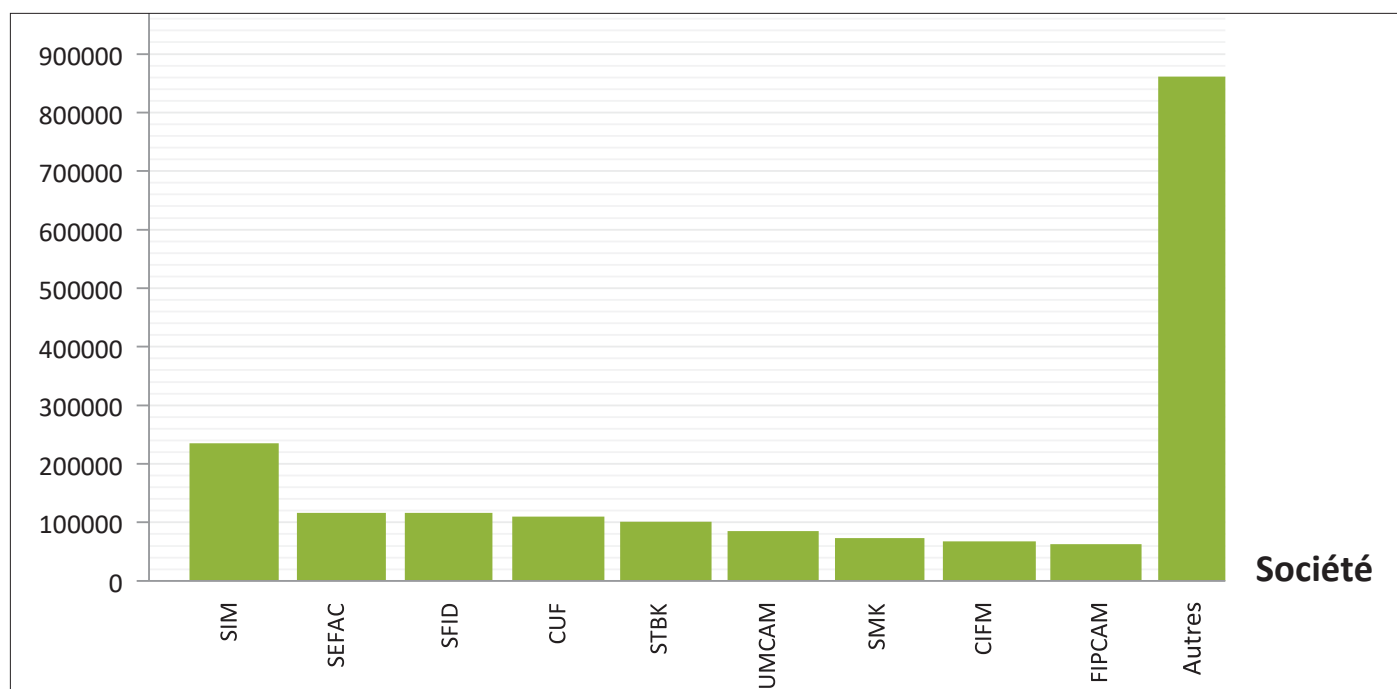


FIGURE 15: PRINCIPALES SOCIÉTÉS EXPORTATRICES DE DÉBITÉS (2015-2017)

- Le commerce du contre plaqué est monopolisé par la société ALPICAM qui détient 90% du marché

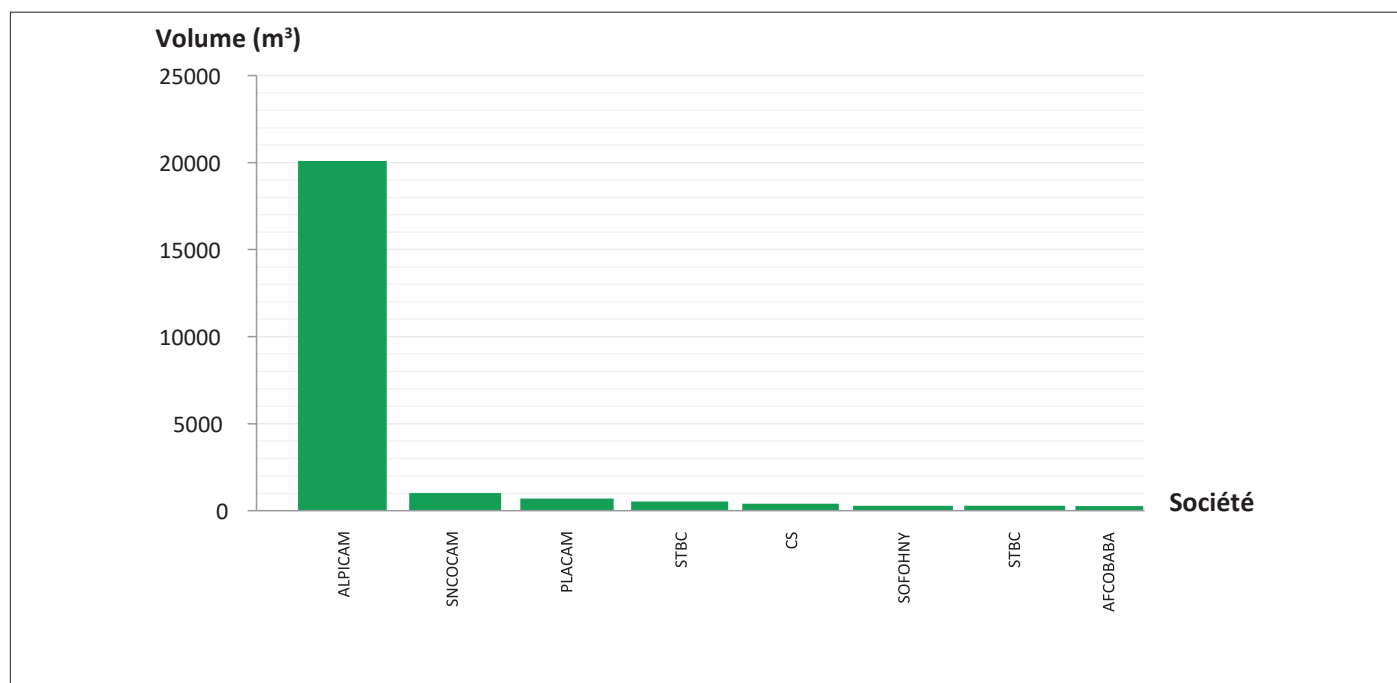


FIGURE 16: VOLUME DE GRUMES EXPORTÉES PAR SOCIÉTÉ (2016)

Le volume total pour le sciage en 2016 est de 627 111 m³, représentant 92,67 % des bois spécifiés à l'exportation ;72 sociétés sont exportatrices de bois scié. les société SIM (9,8%), SFID (6,9%), CEFAC (5,9%), STBK (5,6%), CUF(5,4%) et GRUMCAM (4,8%) exportent plus de 30000 m³ par an (Cf figure 15).

11. IMPACT DE L'EXPORTATION DE GRUMES SUR L'EMPLOI

Contexte de la transformation du bois au Cameroun

Sur les 160 unités de transformation de bois, opérationnelles sur l'ensemble du territoire national, 124 se limitent à la première transformation, 25 vont jusqu'à la deuxième transformation et 11 procèdent à la troisième transformation. Pour environ 23.000 emplois formels représentant environ 2% de l'ensemble des emplois au Cameroun (voir figure 16)

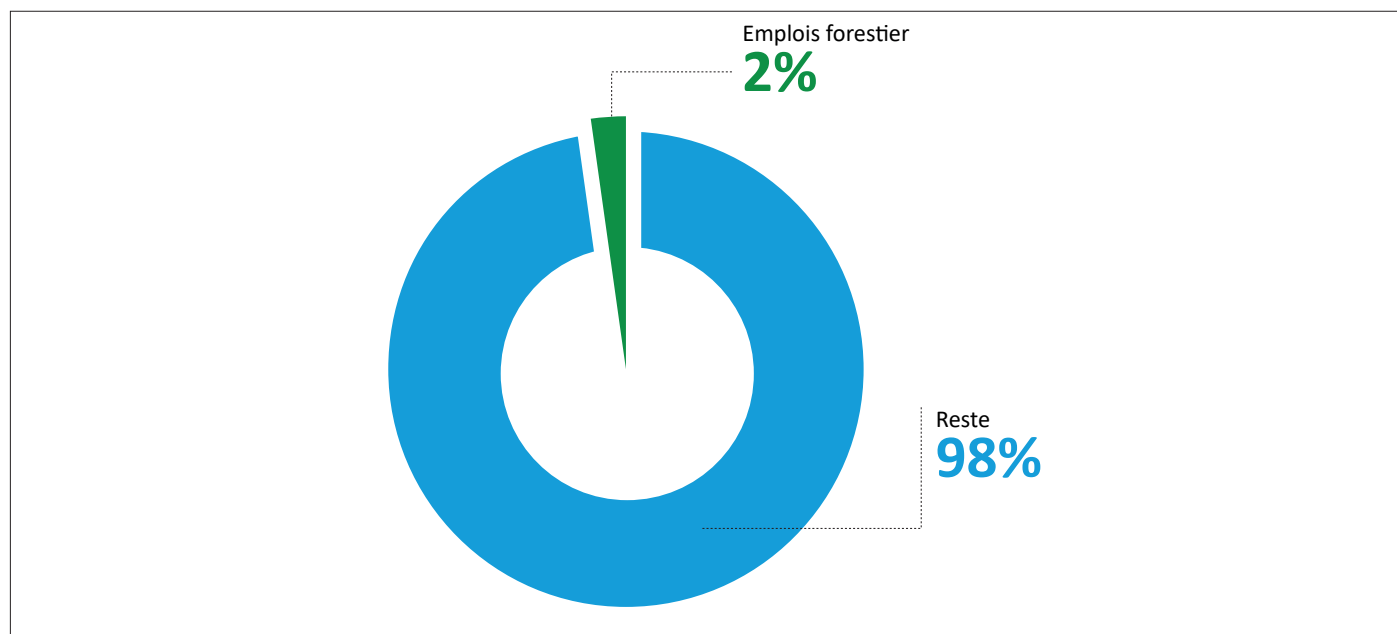


FIGURE 17: CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER SUR L'EMPLOI

La transformation au moins au premier degré permettrait d'améliorer la contribution du secteur forestier sur l'emploi. Le secteur forestier contribuerait à hauteur de 8% sur l'ensemble des emplois au lieu de 2% tel que représenté actuellement (voir figure 17)

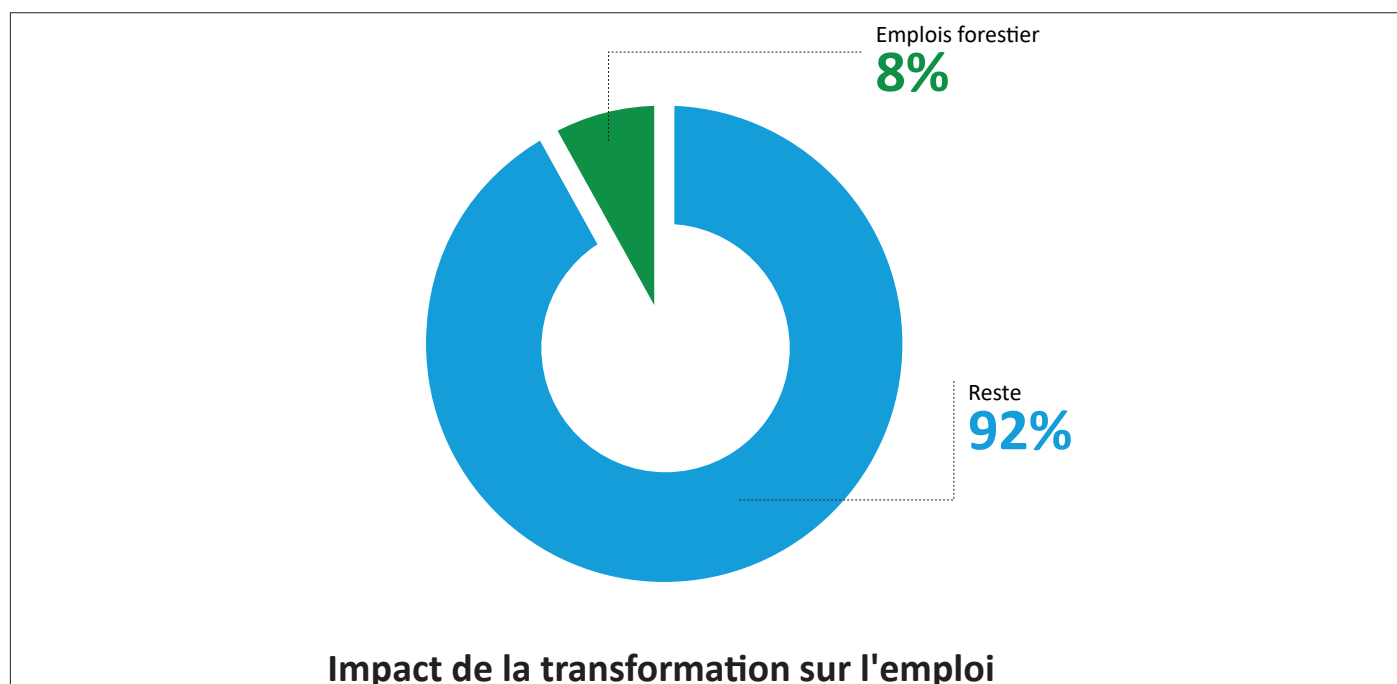


FIGURE 18: CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER SI PREMIÈRE TRANSFORMATION

12. INCIDENCE FINANCIÈRE DE L'EXPORTATION DE GRUMES

L'analyse de l'incidence financière présente une perte d'environ 60 milliards de francs chaque année du fait de l'exportation du bois en grumes dont 10 Milliards représentant les impôts et taxes (voir figure 18)

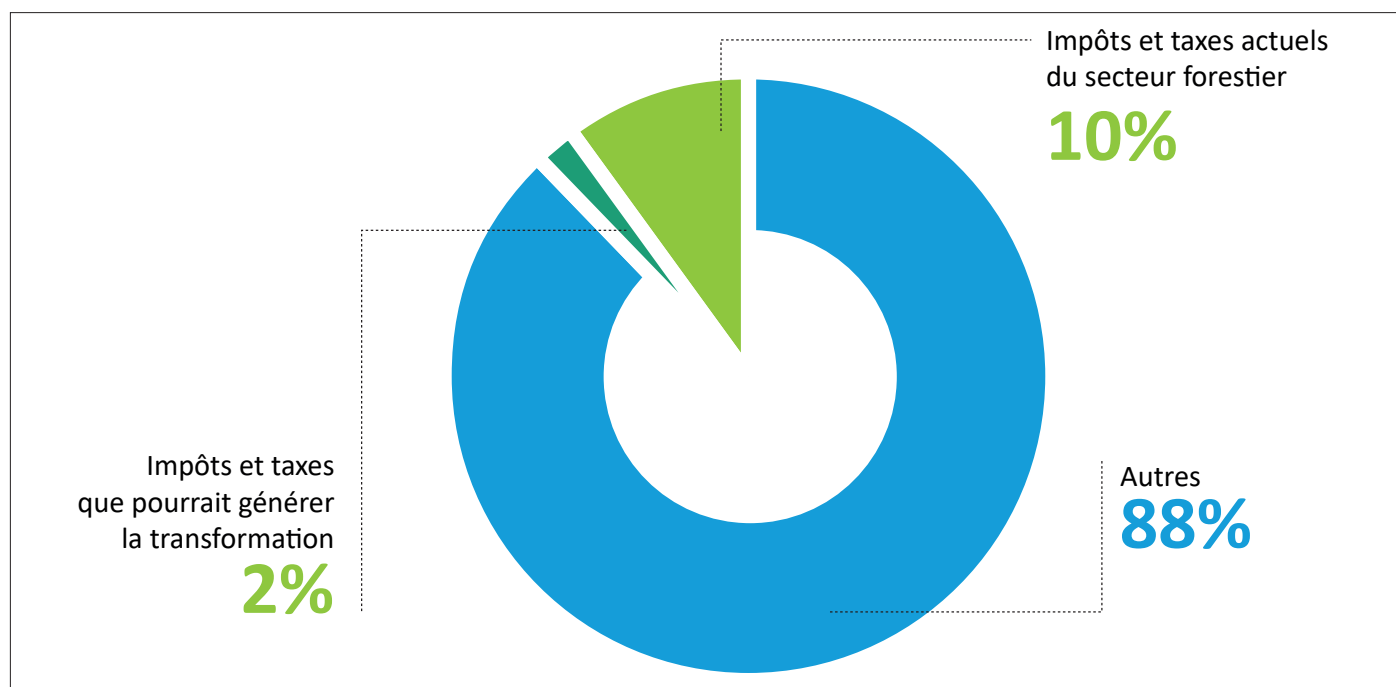


FIGURE 19: RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRE DU SECTEUR FORESTIER CAMEROUNAIS

13. QUELQUES SIMULATIONS

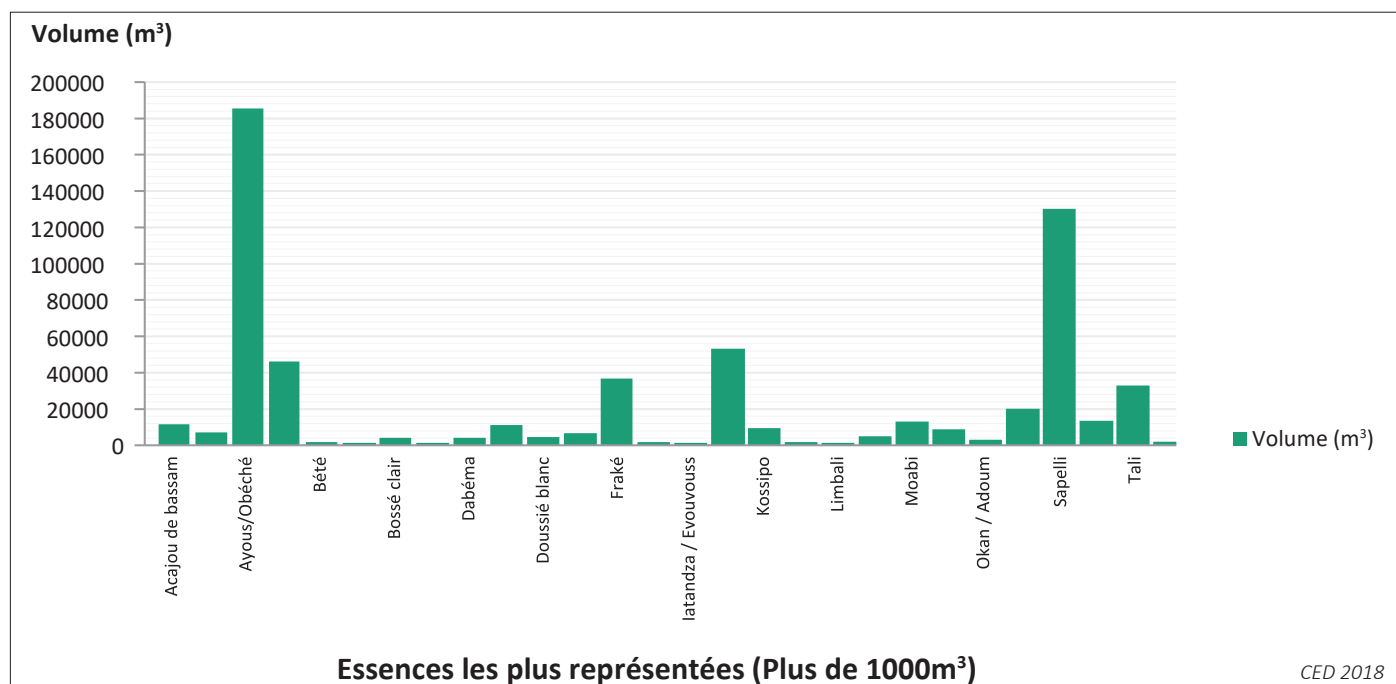


FIGURE 20: VOLUME DE SCIAGE EXPORTÉ PAR ESSENCE

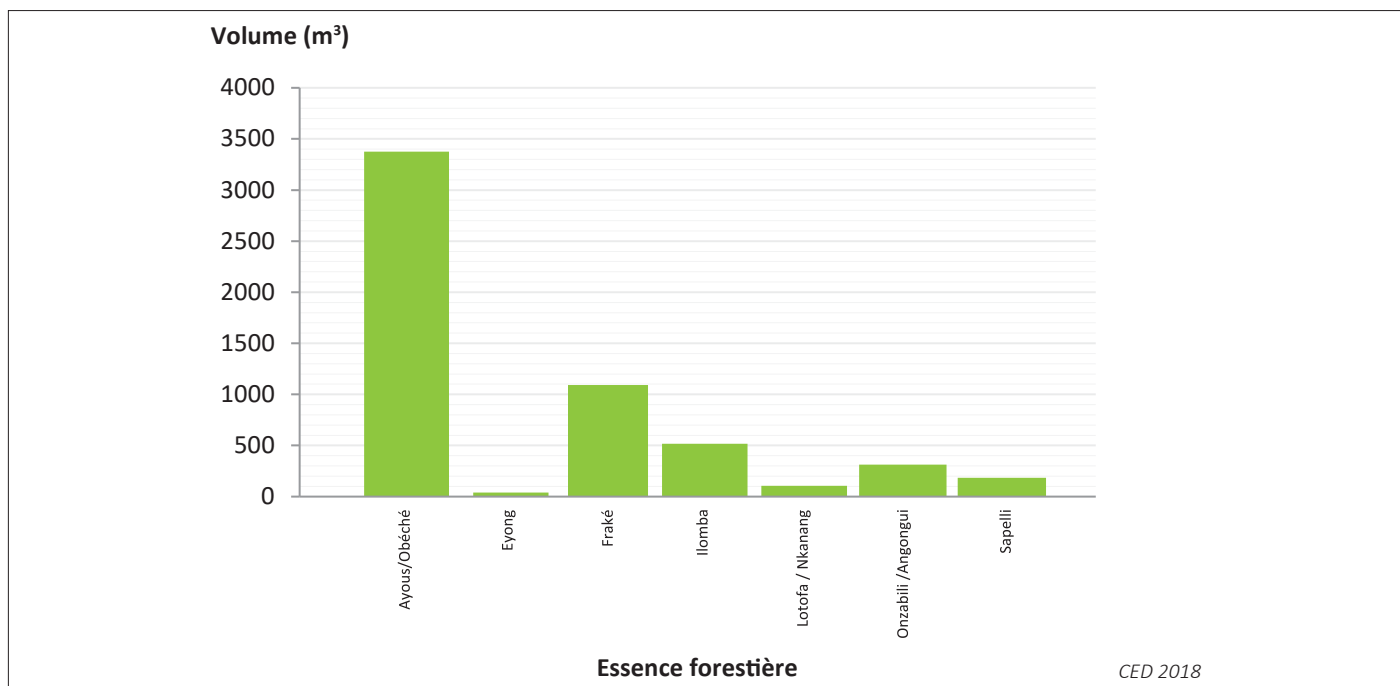


FIGURE 21: VOLUME DES ESSENCES EXPORTÉES SOUS FORME DE CONTRE PLAQUÉ

Seuls 07 essences entre dans la fabrication des contreplaqués au Cameroun. L'Ayous et le Fraké représentent plus de 50 du volume des exportations.

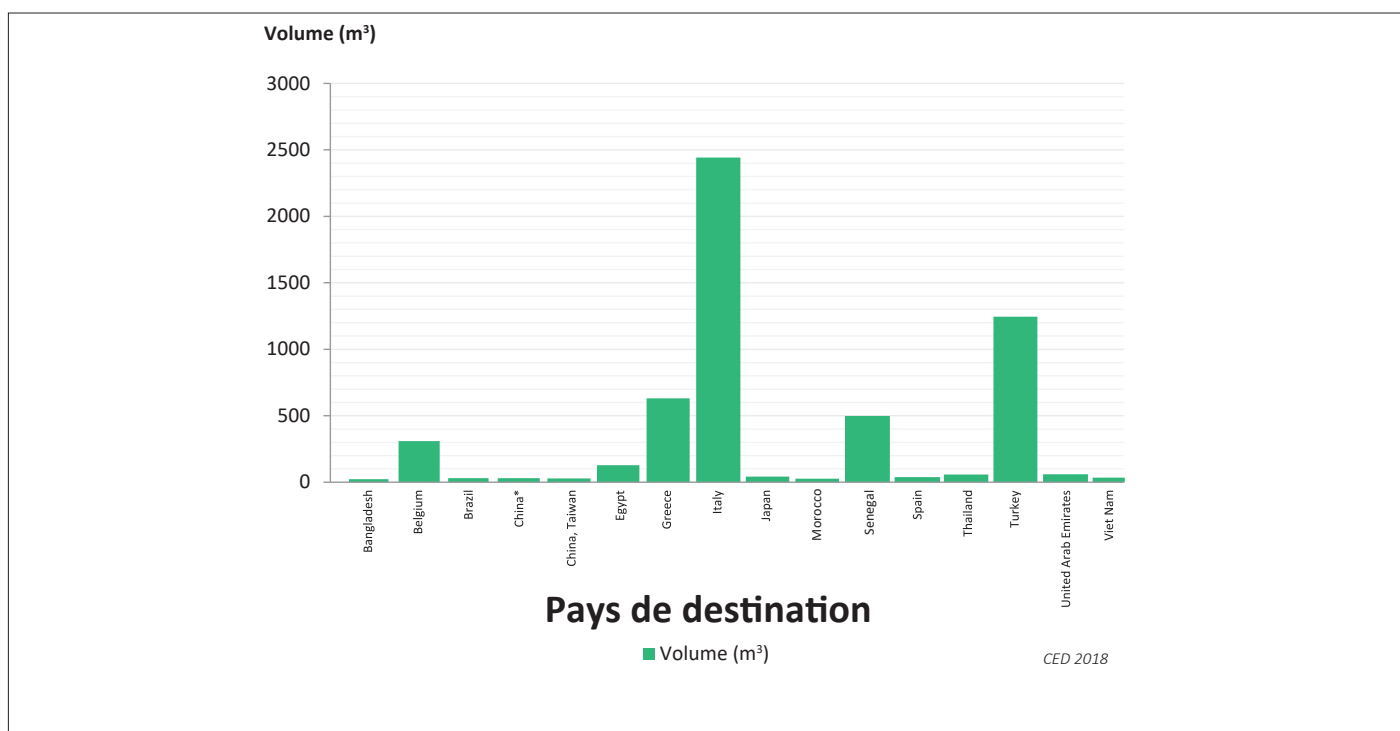


FIGURE 22: VOLUME DE CONTREPLAQUÉ PAR PAYS DE DESTINATION

L'Italie reste la principale destination de contreplaqués, elle représente a elle seule près de 40% des exportations. La Turquie, la Grèce et le Sénégal et la Belgique sont également des destinations privilégiées

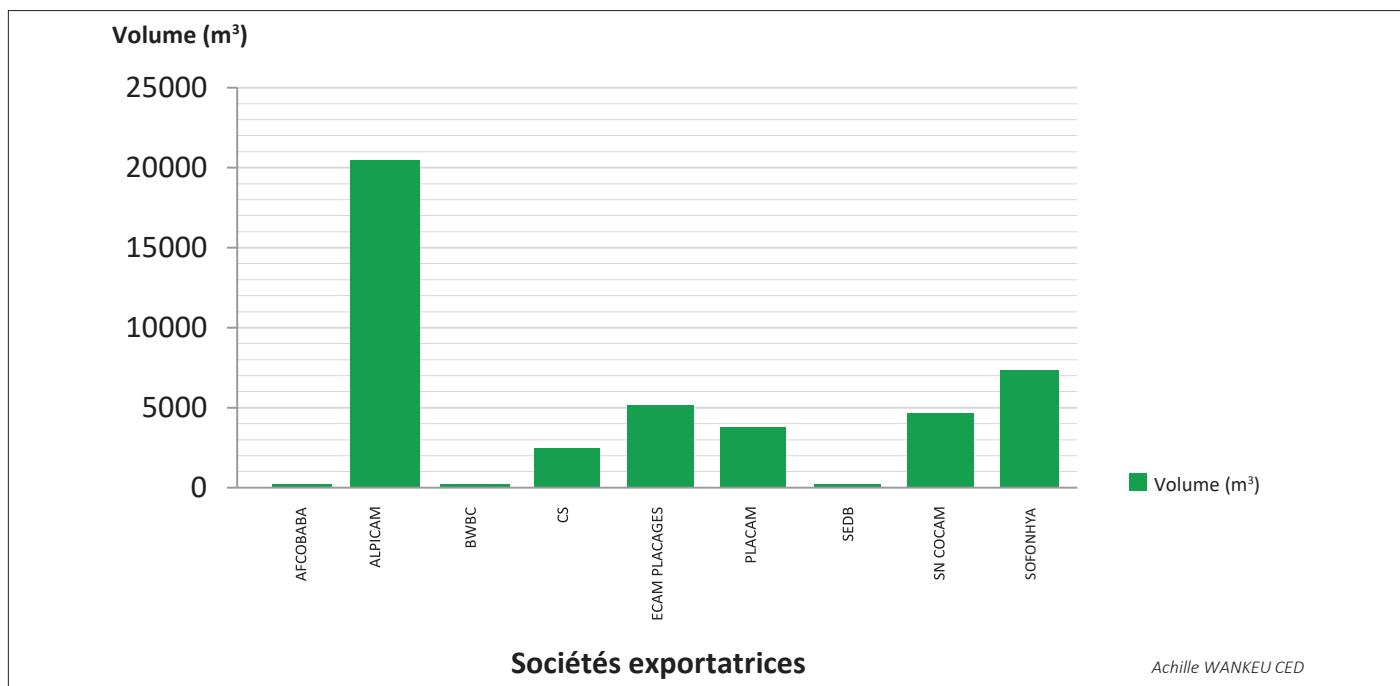


FIGURE 23: SOCIÉTÉS EXPORTATRICES DE PLACAGE 2016

09 sociétés sont concernées par l'exportation du placage dans un contexte où le marché est monopolisé par ALPICAM (46%) (Cf tableau)

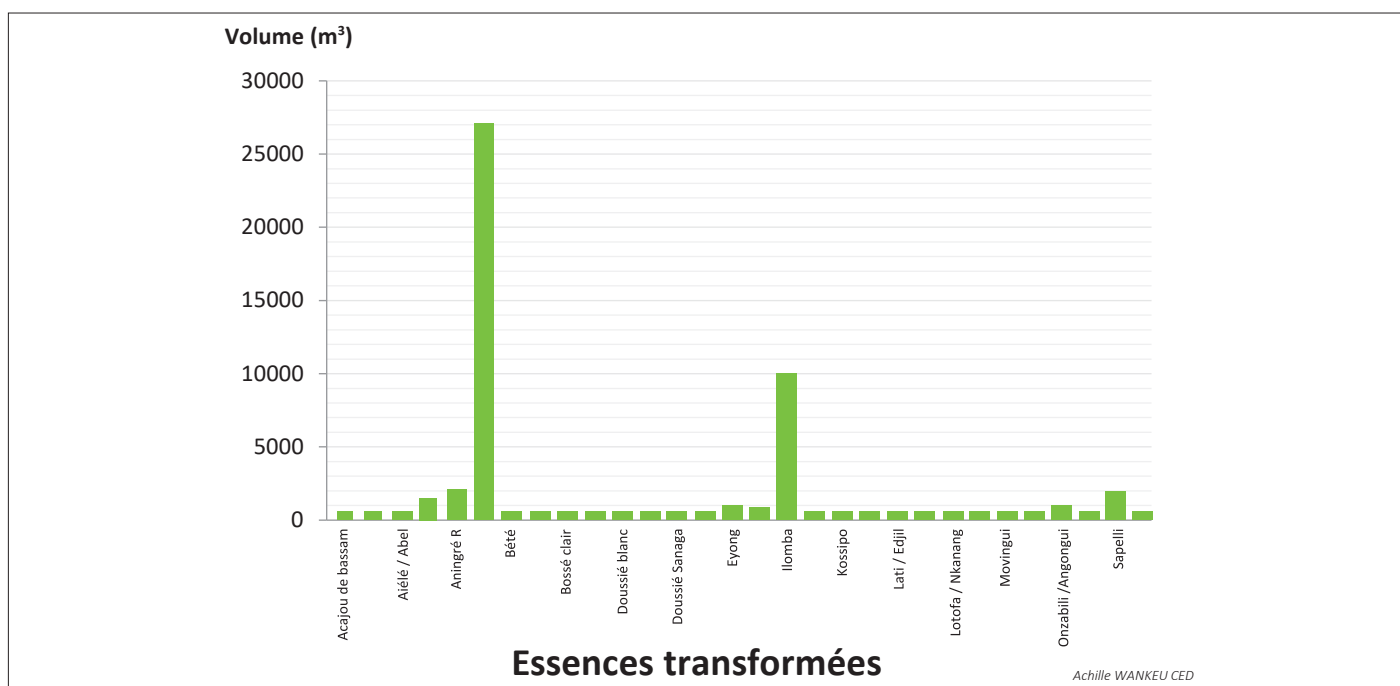


FIGURE 24: VOLUME D'ESSENCES EXPORTÉES SOUS FORME DE PLACAGE

L'Ayous (61%), l'illomba (22%) , et l'Anigré (6%) sont les principales essences utilisées pour le placage

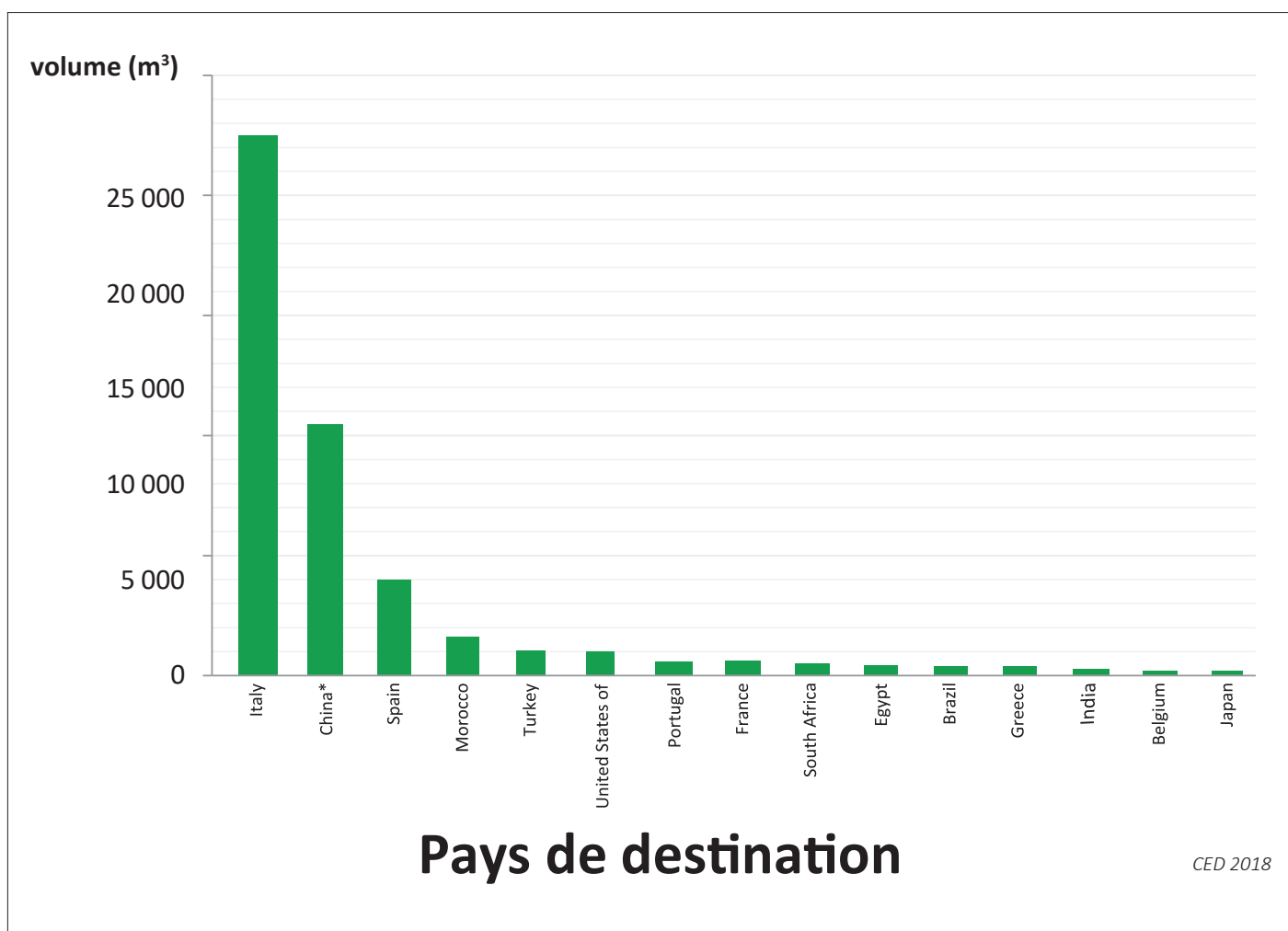


FIGURE 25: DESTINATIONS DU PLACAGE CAMEROUNAIS 2016

Les principales destinations pour le placage sont l'Italie (51,17%), la Chine (23,79%) et l'Espagne (9%)

